

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 29 (1884)
Heft: 11

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Circulaire du Département Militaire, 16 octobre. — Le tour de rôle fixé le 18 décembre 1875 pour les cours de répétition de l'élite a pris fin cette année. Comme il a été constaté dans l'intervalle qu'il serait aussi désirable d'employer des corps de troupes plus considérables que jusqu'ici pour représenter l'ennemi dans les manœuvres de division annuelles, que de fournir un plus grand nombre d'occasions aux officiers supérieurs de s'exercer à la conduite des troupes qui leur sont subordonnées, le Conseil fédéral a adopté, le 7 courant, le nouveau tour de rôle ci-après pour les cours de répétition futurs, tour de rôle qui introduit en même temps une progression logique des manœuvres et qui facilitera sans aucun doute le développement des troupes dans les détails de leur instruction.

Cours de :	Bataillon.	Régiment.	Brigade.	Division.
1885	VI div.	VII div.	III div.	V div.
1886	VIII »	IV »	II »	I »
1887	V »	III »	VI »	VII »
1888	I »	II »	VIII »	IV »
1889	VII »	VI »	V »	III »
1890	IV »	VIII »	I »	II »
1891	III »	V »	VII »	VI »
1892	II »	I »	IV »	VIII »

Les modifications que ce tour de rôle entraîne pour les cours de répétitions de l'infanterie de la landwehr ont été fixées comme suit, par décision du 14 courant, du Conseil fédéral :

	<i>Brigades de landwehr.</i>				<i>Bataillons de carabiniers.</i>	
1885	I	IV	VII	XVI	4	8
1886	VI	IX	XII	XIII	5	6
1887	II	III	VIII	XV	2	4
1888	V	X	XI	XIV	3	7

Le tour de rôle des cours de répétition des armes spéciales de la landwehr, fixé le 4 novembre 1881, reste en vigueur.

Département militaire suisse :

Les 22-24 octobre ont eu lieu à Thoune, devant la commission d'artillerie, les essais annoncés de la mitrailleuse Gattling perfectionnée par M. William Huber et ajustée aux cartouches fédérales. Ces essais ont donné d'excellents résultats, tant pour le nombre des touchés que pour la pénétration des projectiles et la rapidité du tir.

Berne. — Le 31 octobre dernier ont eu lieu, à Berne, les obsè-

ques de M. le Beurier de la Rivière, capitaine d'infanterie en retraite, chevalier de la Légion d'honneur.

Engagé volontaire en 1825, M. le Beurier de la Rivière faisait partie du corps de débarquement envoyé en Afrique en 1830, et était nommé sous-lieutenant après Staoueli. Dix ans plus tard il était à la prise de Cherchell et de Milianah, et en 1854 il prenait part à l'expédition de Crimée. Il souffrait depuis de longues années d'une maladie incurable, et s'était retiré à Berne auprès de son gendre, le commandant Sever, attaché militaire de France en Suisse.

Immédiatement après les obsèques, auxquelles assistaient les membres de l'ambassade de France, le corps du défunt a été conduit à la gare pour être transporté par chemin de fer à Rennes, où a été faite l'inhumation définitive. *[Le Progrès].*

— D'autres obsèques à sensation ont eu lieu à Berne, le 11 novembre: celles de M. le général de Röder, l'ancien ministre d'Allemagne, si connu et si aimé en Suisse, décédé à l'âge de 80 ans. Une foule considérable, y compris tout le corps diplomatique et les autorités fédérales et locales y ont participé avec un sympathique empressement, témoignant ainsi de la haute estime dont jouissait chez nous le regretté défunt.

Genève. — Par arrêté du 26 août 1884, M. le 1^{er} lieutenant *Viollier*, Louis, a été promu au grade de capitaine et classé comme adjudant du bataillon de fusiliers d'élite n° 13.

Vaud. — Le Conseil d'Etat a fait les promotions suivantes dans la cavalerie :

Au grade de capitaine de dragons, M. le 1^{er} lieutenant de guides *Lecoultré*, Eugène, à Avenches, qui a pris le commandement de l'escadron n° 4.

Au grade de 1^{er} lieutenant de dragons, M. le lieutenant *de Loys-Treytorrens*, à Dorigny s/ Ecublens, attaché au même escadron.

En date du 6 novembre courant, M. le lieutenant d'artillerie *Luquiens*, Georges, à Lausanne, a été promu au grade de 1^{er} lieutenant. Cet officier reste attaché à la compagnie de position n° 9.

— Dans sa séance du 4 novembre, le Conseil fédéral a nommé M. *Soutter*, Paul-Samuel, à Aigle, au grade de 1^{er} lieutenant [de troupes sanitaires (médecins) ; il est attaché au bataillon de fusiliers n° 5.

— La sous-section lausannoise de la Société fédérale des officiers a eu sa première réunion de l'hiver 1884-85 le lundi 10 novembre, à l'hôtel du Nord.

Elle a renouvelé son comité comme suit :

Président : M. G. Rochat, capitaine d'artillerie.

Membres : MM. de Meuron, capitaine, 1^{er} adjudant de division.

Auberjonois, 1^{er} lieutenant d'infanterie.

Amiguet, lieutenant du génie.

Kohler, J.-J., lieutenant de carabiniers.

Après avoir adopté diverses propositions relatives à l'organisation des séances et des travaux de la société durant l'hiver, l'assemblée a entendu une intéressante communication de M. le major Secretan sur le projet de décoration des casernes de la Ponthaise, projet qui, grâce à l'activité de la commission chargée de l'élaborer et à l'appui des Départements militaires des cantons de Vaud, Valais et Genève, pourra, on l'espère du moins, être mis à exécution prochainement.

— *Circulaire du Comité des armes spéciales.* — Lausanne, le 10 novembre 1884. — Monsieur et cher camarade. — La Société vaudoise des officiers de l'état-major, du génie et de l'artillerie, est convoquée en assemblée annuelle pour le samedi 6 décembre prochain, à 1 heure et demie de l'après-midi, à l'Abbaye de l'Arc, à Lausanne.

Ordre du jour :

1. Réception des nouveaux membres ;
2. Nomination de la commission de vérification des comptes et, éventuellement, rapport de cette commission ;
3. Rapport du Comité sur la bibliothèque ;
4. Fixation de la contribution annuelle ;
5. Exposé de M. le colonel de Vallière sur la brochure de M. Sandoz, de Neuchâtel : « *La véritable neutralité suisse et la suppression de son armée* » ;
6. Rapport de M. le colonel Lochmann sur les *ponts militaires d'ordonnance* et sur leur rôle au rassemblement de la VIII^e division ;
7. Travail de M. le capitaine de pontonniers Manuel sur la *télégraphie optique* ;
8. Observations de M. le colonel de Vallière sur le travail de M. le capitaine de Cérenville au sujet du recrutement de l'artillerie ;
9. Discussion du projet de statuts présenté par le Comité ;
10. Communications diverses du Comité ;
11. Renouvellement du Comité ;
12. Propositions individuelles.

A 5 heures précises : Dîner.

NB. Sont de droit membres de la Société les officiers et aspirants de l'état-major, du génie et de l'artillerie qui demandent à en faire partie.

Le Président, P. CERESOLE, colonel divisionnaire. —

Le Secrétaire, C. MELLEY, capitaine d'artillerie.

— Dans sa séance du 14 courant, le Conseil d'Etat a nommé au grade de lieutenant d'infanterie les élèves ci-après qui ont obtenu le certificat de capacité à la suite de la récente école préparatoire d'officiers à Lausanne :

MM. Rossey, Philippe, Lachaux ; de Meuron, Edouard, Lausanne ; Rosset, Louis, Morges ; van Berchem, Max, Crans ; Feyler, Fernand, Lausanne ; Pinguely, Ami, Eysins ; Bertholet, Louis, Lausanne ; Rossey, Charles, Lachaux ; Auckenthaler, Oscar, Pully ; Clot, Louis, Payerne ; Tanner, Aimé, Lausanne ; Quinclet, James, La Tour ; Freymann, Jean, Vevey ; Gonet, Auguste, Nyon : Amiguet, Henri, Ollon ; Vuillemin, Ernest, Lausanne ; Perrod, Alexis, Lausanne ; Brouilhet, Xavier, Lausanne ; Meylan, Edmond, Yverdon ; Trachsel, Henri, Lausanne ; Addor, Georges, Lausanne ; de Blonay, Richard, Lausanne ; Marchand, Emile, Vugelles ; Reymond, Ed., Rolle ; Golay, Constant, Romainmôtier ; Pérusset, Albert, Grandson ; von Gunten, Louis, Chamblon ; Chessex, Marius, Territet ; Dubuis, Paul, Rossinières ; de Rham, Louis, Giez ; Rieben, Paul, Ecublens ; Stauffer, Emile, Lausanne ; de Molin, Aloys, Lausanne.



France. — Le récent livre *Bazeilles-Sedan* du général Lebrun vient de réveiller une ancienne polémique sur la question de savoir qui, après la blessure mortelle du général Margueritte, a eu l'honneur de diriger la fameuse charge de cavalerie française, du général Beauffremont ou du général Galliffet. Le livre sus-mentionné ayant attribué au premier de ces généraux, ce fait d'armes, le *Journal des Débats* a publié des lettres de deux officiers acteurs dans cette héroïque finale, qui contestent cette assertion. Voici le texte de ces pièces :

Gordon House, Meidenhean, 16 octobre 1883.

Mon général,

Je ne veux pas attendre ma rentrée en France pour protester, au nom de la vérité historique, contre un passage de votre ouvrage dans lequel je me trouve visé.

Je suis « l'officier attaché à la personne du général Ducrot » que vous citez à la page 126, comme ayant porté au colonel de Beauffremont l'ordre de faire charger la *division* Margueritte.

J'ai l'honneur de vous affirmer, mon général, que c'est au *général de Galliffet*, et non au colonel de Beauffremont, que le général Ducrot m'a enjoint de porter cet ordre. Le général Ducrot n'a jamais varié sur ce point ; ses rapports et ses publications en font foi.

Il est impossible, du reste, que le général de Beauffremont n'ait pas conservé le souvenir d'une lettre adressée spontanément à lui, en 1880, par le général Ducrot, et dans laquelle cet officier général rétablissait sommairement les faits sous leur véritable jour et de la façon la plus catégorique.

L'ordre en question a été communiqué par moi au général de Galliffet ; et c'est encore à lui, et non à un autre, que j'ai été envoyé par le général Ducrot, lors du « dernier effort » demandé à la division Margueritte.

Veillez agréer, mon général, l'hommage de mon profond respect.

Le colonel du 23^e dragons
FAVEROT

Saumur, 13 octobre 1884.

Mon général,

Je viens de lire *Bazeilles-Sedan*. Veuillez permettre à l'officier d'ordonnance du général Margueritte de rectifier certaines erreurs, en ce qui concerne son regretté chef.

La division Margueritte a eu deux engagements sérieux dans la journée du 1^{er} septembre : le premier vers huit heures et demie du matin, contre des troupes d'infanterie et d'artillerie prussiennes, cette charge, exécutée par la seule brigade de chasseurs d'Afrique, a eu lieu à l'ouest d'Illy, dans la direction de Saint-Menges ; l'ordre de l'engager a été donné au général de Galliffet par le général Margueritte, à haute voix et en présence de tous. Comme témoin de ce combat, je peux vous citer, entre autres, le lieutenant-colonel de Montfort, alors lieutenant au 4^e chasseurs d'Afrique, et le lieutenant-colonel de Ganay, alors lieutenant au 3^e chasseurs d'Afrique, tous deux blessés à cette première charge.

Le second engagement a eu lieu vers deux heures, dans la direction de Floing ; toute la division y a pris part ; le général Margueritte blessé quelques instants avant, en reconnaissant le terrain, remit, en traversant les lignes, le commandement au général de Galliffet. Permettez-moi de vous faire observer respectueusement (et c'est le point essentiel de ma lettre) que, à défaut de tout général, le commandement de la *division* serait revenu au colonel Clicquot, du 1^{er} chasseurs d'Afrique, *le plus ancien des colonels de la division*, qui a pris part à cette dernière charge en tête de son régiment, et n'a reçu qu'à ce moment, c'est-à-dire un quart d'heure ou vingt minutes après celle du général Margueritte, la blessure dont il est mort, le 9 septembre. Tous mes anciens camarades du 1^{er} chasseurs d'Afrique, présents à cette charge, pourront vous l'affirmer.

Dans ma lettre, je ne me permets pas d'apprécier ; je me contente de préciser le *fait*. Convaincu que vous rechercherez la vérité, j'ai l'honneur de vous la signaler, et je me mets absolument à votre disposition pour tout éclaircissement qu'il vous plaira de me demander.

Je vous prie d'agréer, mon général, l'expression de mon profond respect et de mon respectueux et entier dévouement.

Commandant REVERONY,
en 1870, lieutenant au 1^{er} chasseurs d'Afrique,
officier d'ordonnance du général Margueritte.

